

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL COMMUNAL DU 04 OCTOBRE 2010**

Présidence : M. Claude Schwab

La séance est ouverte à 20h15, à l'Aula du collège du Clos-Béguin, par M. le Président qui invoque la bénédiction divine sur les travaux du Conseil communal. Il salue M. le Syndic, MM. les Municipaux, les membres du Conseil, le public ainsi que la presse.

L'appel fait constater la présence de 47 Conseillères et Conseillers, Président compris.

Se sont excusés :

Mmes Sarah Burgy, Olivia Hochuli et Gabrielle Ribordy.

MM. Eric Berthoud, Béat Binder, Martin Bornand, Conrad Briguet, Romano Buob, Jacques Estoppey, Jean-Marc Favez, Fabiano Galimberti, Laurent Mauler, Patrick Neuhaus, Gheorge Pop, Daniel Rubli et Eddy Schwab.

Sont absents :

MM. Joël Buzer et Didier Rocipon.

La parole aux habitants de St-Légier-La Chiésaz n'est pas demandée.

Délai pour la séance du 6 décembre 2010 : **le lundi 22 novembre 2010**

Ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 28 juin 2010
3. Communications du bureau du Conseil
4. Communications de la Municipalité
5. **Préavis no 10/2010** relatif à l'adhésion à la nouvelle entente intercommunale concernant l'Etablissement primaire et secondaire de Blonay – St-Légier-La Chiésaz ainsi qu'à l'adoption du règlement du Conseil d'établissement
6. **Préavis no 11/2010** demande d'un crédit de CHF 60'000.- pour le financement de la réalisation de l'étude et de la mise au concours du mandat d'architecte en vue de la construction de l'Espace régional des Pléiades
7. **Préavis no 12/2010** concernant la demande d'un crédit d'étude pour l'établissement du dossier d'assainissement du bruit routier
8. **Préavis no 13/2010** concernant la remise à ciel ouvert du ruisseau de la Scie au lieu-dit « A la Cheneau »
9. Nomination d'un membre de la commission de gestion
10. Nomination d'un membre du Conseil intercommunal Association de communes « Sécurité Riviera »

- Autoriser la Municipalité à exécuter les travaux tels que prévus dans le présent préavis ;
- Accorder à la Municipalité un crédit de CHF 90'000.- pour ces travaux ;
- Encaisser les subventions ;
- Financer la dépense par la trésorerie courante ;
- Amortir le montant total sur l'exercice courant via les comptes 430.3142, 460.3144 et 810.3144.

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

Au vote, le préavis municipal no 13/2010 est accepté à l'unanimité.

9. Nomination d'un membre de la commission de gestion

M. Guy Marti (PLR) propose la candidature de **M. François Golay**

Il est élu par acclamations.

10. Nomination d'un membre du Conseil intercommunal Association de communes « Sécurité Riviera »

M. Thierry George (PLR) propose la candidature de **M. Guy Marti**

Il est élu par acclamations.

11. Informations de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux

La discussion est ouverte :

M. Pierre-Alain Besson informe que le Conseil intercommunal Sécurité Riviera a voté dans sa dernière séance le budget 2011, qui se résume avec une charge à répartir de CHF 17'979'676.-. La charge par habitant pour la Commune de St-Légier-La Chiésaz est de CHF 188.01.

M. Patrick Bays délégué de la CIEHL, informe qu'il y aura une séance le 3 novembre prochain. Il est à disposition en cas de questions ou d'informations à rapporter.

La discussion est close.

12. Motions, postulats ou interpellations éventuels

La discussion est ouverte :

M. Giuseppe Singarella lit l'interpellation qu'il a déposée, intitulée « *Pour la réalisation d'infrastructures nécessaires à la sécurité des piétons dans le secteur des Osches, de Prélaz et des Pléiades* »

« En novembre 2008 une pétition avait été adressée à la Municipalité afin d'entreprendre des mesures visant à sécuriser le parcours des enfants qui depuis ces quartiers se rendent à la l'école.

Après une première rencontre en janvier 2009, la Municipalité a décidé d'effectuer une série de mesures et d'études qui devaient privilégier la mobilité douce sécurisée (chemin piétonnier, éclairage).

En décembre 2009, une 2^{ème} séance a finalement eu lieu avec la présentation d'un projet de cheminement « sécurisé » et éclairé, dont la réalisation devait commencer, pour des raisons de température, durant la « belle saison » !

La belle saison 2010 étant déjà derrière nous et mis à part des bruits de couloir, je constate que non seulement aucune amélioration n'a été réalisée, ni aucun préavis n'a été présenté, pour la réalisation d'un éclairage. Par conséquent, je demande à la Municipalité :

- *A quelle année faisait-elle référence en parlant de « belle saison » ?*
- *Où en sont les préparatifs annoncés en décembre 2009 ? »*

M. Dominique Epp, Municipal, répond à l'interpellation du Conseiller Giuseppe Singarella. Le projet au chemin des Osches se constitue de trois éléments, qui sont les suivants :

- un trottoir;
- un éclairage public ;
- une bande jaune.

En premier lieu, il faut mettre en place l'infrastructure de l'éclairage public, trancher la route, mettre la peinture et une fois que le trottoir sera réalisé, poser les poteaux pour l'éclairage.

A ce jour, la Municipalité est toujours en attente d'un projet d'éclairage avec deux variantes du fournisseur d'énergie. En effet, la Commune a souhaité avoir une offre avec un éclairage conventionnel et une alternative avec des LEDS. Elle est toujours en attente d'une proposition satisfaisante pour ce deuxième volet. La Municipalité va regarder ce qu'elle peut faire pour accélérer ce dossier.

M. Giuseppe Singarella s'estime satisfait de la réponse du Municipal Dominique Epp.

M. Yves Filippozzi lit l'interpellation qu'il a déposée, intitulée « Un rapport sur le développement durable pour aborder la deuxième décennie du 21^{ème} siècle ».

« Le plan directeur communal, approuvé en 2002, nous apprend ceci : ...les lignes directrices ont pour cadre de référence le développement durable.

De son côté, le plan directeur régional de 2001 postule que ... l'établissement d'un plan directeur est un acte majeur qui s'inscrit dans la philosophie même et l'esprit de ce que l'on appelle le développement durable...

Enfin, le plan directeur cantonal rappelle que ...les lignes directrices (2002) sont basées sur un développement territorial durable ...

Fixer des objectifs fait partie de l'action politique. Pour s'inscrire dans le long terme, il importe d'assurer le suivi et la mise à jour de ces objectifs, de vérifier que ceux-ci soient atteints, et, le cas échéant, de corriger les politiques publiques dans le sens souhaité. A ce jour, notre commune a franchi l'étape initiale, mais nous sommes toujours dans l'attente des étapes suivantes.

Pourtant, à un rythme soutenu, la présente époque nous conduit à prendre nombre de décision complexes qui modifient profondément notre cadre de vie. Que l'on songe par exemple aux gouvernances locale et régionale, aux procédures participatives impliquant les acteurs locaux, au rassemblement des partenaires autour de visions globales, à l'information et à la communication avec la population, mais aussi à la qualité de l'air et du paysage, si importante pour la santé et le bien-être de cette population.

C'est le lieu de souligner ici l'impact très positif, et par là multiplicateur, d'actions citoyennes telles que les récentes « semaine de la mobilité » et « journée à pied à l'école » menées aux échelons locaux, régionaux et internationaux.

Et à Saint-Légier, où en sommes-nous ?